

**Compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2020
(séance en visioconférence et à huis clos)**

Présents : Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marie-Pierre Amouroux, Dominique Loverini
Laurent Retailleau, Elsa Galeyrand, Ernesto Ruiz

En vertu de l'ordonnance du 1er avril 2020 rabaisant le quorum de la majorité au tiers des membres du conseil, le quorum est donc atteint.

Excusés : Séverine Vessière, donne procuration à Julien Guillaume
Yvon Rouget, donne procuration à Julien Guillaume
Audrey Goutille-Pery, donne procuration à Laurent Retailleau
Marie-Claude Debrion, donne procuration à Elsa Galeyrand
Olivier Bergoin

Secrétaire de séance Michel SAUVADET

Absents : Christian Chabaud, Amélie Demigné, Romain Roche

En ouverture du conseil, le maire rappelle que la tenue de ce conseil municipal est imposée en visioconférence en raison du Covid 19, ce qui implique le huis clos. Il demande également l'autorisation aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour : la proposition d'achat d'un masque par habitant par la commune. Demande acceptée à l'unanimité.

Achat de masques

Le maire précise que la Région, le Département et l'Agglomération Pays d'Issoire ont prévu l'achat d'un masque lavable par habitant. Mais il rappelle qu'aucune date ferme de livraison n'a été précisée, qu'un masque ne peut être utilisé qu'une demi-journée avant lavage et que le nombre de lavages est limité. Il propose donc que la Municipalité achète également un masque par habitant, de nombreux prestataires proposant des ventes de masques lavables depuis deux ou trois jours seulement. 5 devis différents sont présentés.

L'achat d'un masque par habitant est voté à la majorité (8 pour, 0 contre, 3 abstentions).

Le prestataire Rugbystore, à la fois le mieux offrant, le plus rapide, et implanté localement, est choisi à l'unanimité, pour une commande d'un montant global de 2 270 euros HT.

Choix du délégataire pour le camping municipal

Le maire expose le résultat de l'appel d'offre pour renouvellement de la délégation de service public du camping municipal. Deux candidatures ont été proposées. La commission municipale d'appels d'offres a retenu la candidature de Julie Pauger et Nicolas PAULUS. Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

Achat pour le filtre de la piscine

Le maire expose que le sable du filtre de la piscine municipale doit être renouvelé, comme tous les cinq ans, et présente deux devis différents : Engie Solutions pour 9659.20 euros et Confort Plein Air Piscine 6887.50 euros. Cette dernière société propose également de renouveler avec du verre, qu'il considère d'une durée d'usage deux fois plus longue, et non du sable, pour 8091.90 euros. Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de Confort plein air pour du verre.



Michel SAUVADET